

7.2.4



Raymond Chabot inc.

R

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
 S.E.N.C.R.L.
 Les Tours Triomphe
 2500, boul. Daniel-Johnson
 Bureau 415
 Laval (QC) H7T 2P6
 Tél.: (450) 682-1115
 Téléc.: (450) 682-6663
 www.raymondchabot.com

Dossier n°: 215180-003
 Entré le: 06/08/14 5.1.
 Garanti: 34 235,77 \$
 Privilégié:
 Ordinaire:

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

2500 Boulevard Daniel-Johnson, bureau 415
 Numéro civique Rue
 Laval Québec H7T 2P6
 Ville Province Code postal

Dans l'affaire de la faillite de :

6926614 Canada inc. (nom de la partie débitrice) de
 Saint-Michel-des-Saints QC (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, Réjean Bouchard, CIRP, (nom du créancier ou du représentant du créancier), de
 Raymond Chabot inc., ès qualités de séquestre
 intérimaire,
 de Laval (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (nom du créancier ou de son représentant).
 (précisez le poste ou la fonction) de _____
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date de la faillite, soit le 16 juillet 2014, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de 34 235,77 \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.)
- (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
 (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
 (Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE 34235.77 \$
 En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à 34235.77 \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)
- D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$. (Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
 (À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
 J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
 (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)
- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le

Loyal 23/7/2011 à _____
Sophie Valancette
 Témoin

Numéro de téléphone : _____
 Numéro de télécopieur : _____
 Adresse électronique : _____

à _____
 Créancier
450 682-1115
450 682-6663
bourhard.sejrano@rcgt.com

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

28 OCT 2013

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
Division de faillite et d'insolvabilité

N° : 705-11-009136-137

Date : Le 16 octobre 2013

SOUS LA PRÉSIDENTE DE LA MADAME JUGE MARIE-ANNE PAQUETTE, J.C.S.

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE DE :

6926614 CANADA INC.

Débitrice

et

9197-5821 QUÉBEC INC.

et

SYLVIO CHAMPOUX & FILS INC.

Requérantes

et

RAYMOND CHABOT INC.

Séquestre intérimaire

ORDONNANCE DE NOMINATION D'UN SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE

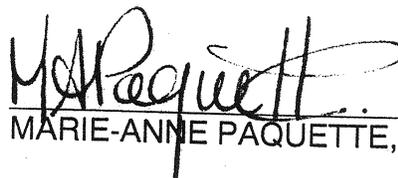
CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

- [1] la requête en faillite sera présentée le 7 novembre 2013;
- [2] les requérantes présentent par ailleurs une requête pour la nomination d'un séquestre intérimaire aux biens et actifs de la Débitrice;

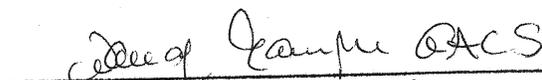
ainsi qu'aux équipements et autres éléments d'actifs de la Débitrice, que cette information soit sous forme documentaire, informatisée ou autre;

- [13] **ACCORDE** au séquestre intérimaire l'accès, en tout temps, à tous les locaux de la Débitrice afin d'exercer les pouvoirs plus haut décrits;
- [14] **DÉCLARE** que les honoraires et débours du séquestre intérimaire constituent une première charge sur les avoirs de la Débitrice, avec préséance sur les réclamations de tout autre créancier, le tout sous réserve de toute ordonnance subséquente de ce tribunal;
- [15] **ORDONNE** l'exécution provisoire, nonobstant appel et sans frais, sauf en cas de contestation de la part de la Débitrice;

LE TOUT POUR VALOIR JUSQU'AU 7 NOVEMBRE 2013 OU JUSQU'À TOUT AUTRE JUGEMENT MODIFIANT LA PRÉSENTE ORDONNANCE, SELON LA PLUS RAPPROCHÉE DE CES DEUX ÉCHÉANCES.


MARIE-ANNE PAQUETTE, J.C.S.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU
DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR


(Signature et titre)

DISTRICT DE QUEBEC
 DIVISION : 08 - Joliette
 N^o DOSSIER : 41-343443
 N^o BUREAU : 215180-001
 C.S. N^o : 705-11-009136-137

COUR SUPÉRIEURE
 « En matière de faillite et d'insolvabilité »

**DANS L'AFFAIRE DE LA NOMINATION
 DE SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE DE :**

*6926614 Canada Inc., faisant affaires au 611, rue
 Saint-Georges, Saint-Michel-des-Saints, province
 de Québec, J0K 3B0*

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS DU SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE
 (Article 152 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

RECETTES

1 Divers :			
(a) Remboursement des honoraires et débours du séquestre		34 235,77	\$

TOTAL DES RECETTES		<u>34 235,77</u>	\$
--------------------	--	------------------	----

DÉBOURS

2 Frais payés :			
(a) Technologies de l'information		199,00	\$
3 Avis de taxation des comptes et de libération du séquestre			
- À 2 créanciers	6,00	\$	
- Timbres-poste	<u>2,58</u>	8,58	
4 Timbres-poste pour correspondance générale		25,00	
5 Divers :			
(a) Frais d'administration Grant Thornton Limited	32,50		
(b) Frais de banque	75,00		
(c) Frais de déplacement	131,40		
(d) Photocopies	25,00		
(e) Télécopies	<u>25,00</u>	<u>288,90</u>	

SOUS-TOTAL DES DÉBOURS		<u>521,48</u>	\$
------------------------	--	---------------	----

6 Rémunération du séquestre			
- Honoraires pour services professionnels rendus du 3 octobre 2013 à la fermeture		29 265,00	

7 Taxes :			
(a) Taxe sur les produits et services :			
- Payée sur les débours et frais judiciaires	12,37		
- Payée sur la rémunération du séquestre	1 463,25		
- Payée sur les frais de technologie de l'information	<u>9,95</u>	1 485,57	
(b) Taxe de vente du Québec :			
- Payée sur les débours et frais judiciaires	24,69		
- Payée sur la rémunération du séquestre	2 919,18		
- Payée sur les frais de technologie de l'information	<u>19,85</u>	<u>2 963,72</u>	

TOTAL DES DEBOURS		<u>34 235,77</u>	\$
-------------------	--	------------------	----

MONTANT DISPONIBLE POUR REPARTITION		<u>(0,00)</u>	\$
-------------------------------------	--	---------------	----

Projet : 215180-001

Le 25 novembre 2013

6926614 Canada inc.

611, rue Saint-Georges

Saint-Michel-des-Saints QC J0K 3B0

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.
Membre de Grant Thornton International
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Bureau 415
Laval QC H7T 2P6
Téléphone : (450) 682-1115
Télécopieur : (450) 682-6663
faillite.rcgt.com

Numéro d'inscription
À la TPS : 104411822
À la TVQ : 1001049115

Objet : DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE DE : 6926614 CANADA INC. « TAG »

CANADA
DISTRICT DE QUÉBEC
No DIVISION : 08-JOLIETTE
No COUR : 705-11-009136-137
No DOSSIER : 41-343443
No BUREAU : 215180-001

**POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PÉRIODE
DU 3 OCTOBRE 2013 À LA FERMETURE**

- Recherche et analyse des documents d'information issus des sites suivants :
 - Registraire des Entreprises du Québec (REQ);
 - Registre des Droits Personnels et Réels Mobiliers (RDPRM);
 - Société Québécoise d'Information Juridique (SOQUIJ);
 - Registre foncier.
- Conversation téléphonique avec Me Bernard Gravel et M. Jean-François Champoux;
- Révision de la requête pour nomination d'un séquestre intérimaire;
- Réception du jugement de nomination de séquestre intérimaire;
- Préparation des documents nécessaires au dépôt du dossier;
- Dépôt du dossier auprès du séquestre officiel;
- Préparation et rencontre à Saint-Michel-des-Saints avec M. Stéphane Lacombe, Messieurs Jean-François Champoux, Steve Champoux et Marc Champoux, remise du jugement à M. Stéphane Lacombe, visite des

Nos notes d'honoraires portent intérêt après 30 jours à un taux annuel majoré de 5 %. Ce taux annuel est constitué du taux de base que les banques appliquent aux prêts aux entreprises et qui est publié dans la Revue de la Banque du Canada.

Projet : 215180-001

installations, conversation téléphonique avec le directeur de compte à la Banque Royale du Canada, M. Lester Nazareth, conversation téléphonique avec le contrôle corporatif, Mme Vittoria Fortunato, analyse de la situation quant au redémarrage des opérations;

- Préparation et transmission d'une lettre à M. Lester Nazareth;
- Recherche d'information et préparation de divers tableaux sur les opérations, les immeubles, les créances gouvernementales, le bilan de la compagnie, le tout en vue d'une conférence téléphonique;
- Conférence téléphonique avec Me Philippe Bélanger et M. Stéphane Lacombe;
- Conférence téléphonique avec Messieurs Stéphane Lacombe, Jean-François Champoux et Me Bernard Gravel afin d'analyser les différents scénarios;
- Préparation d'un ordre du jour en vue de la prochaine rencontre prévue le 21 octobre 2013;
- Rencontre avec Me Bernard Gravel, Messieurs Marc et Jean-François Champoux, Me Philippe Bélanger, M. Jocelyn Perreault, M. Stéphane Lacombe et Me Christian Albert afin d'échanger et de négocier;
- Correspondances et communications avec Mme Vittoria Fortunato;
- Plusieurs conversations téléphoniques avec Me Bernard Gravel, M. Stéphane Lacombe et Messieurs Champoux;
- Préparation et transmission d'une lettre à M. Stéphane Lacombe et Mme Vittoria Fortunato;
- Transmission des formulaires nécessaires à l'inscription d'une hypothèque légale au Registre des Droits Personnels et Réels Mobiliers (RDPRM);
- Approbation de diverses transactions;
- Conférence téléphonique avec Me Bernard Gravel et Messieurs Champoux;
- Conversations téléphoniques avec Me Philippe Bélanger;
- Transmission d'une lettre à la Banque Royale du Canada;
- Élaboration d'un tableau des fournisseurs et mise à jour de celui-ci;
- Examen des débours;
- Conférence téléphonique avec Mme Vittoria Fortunato et Me Philippe Bélanger;
- Plusieurs communications avec M. Lester Nazareth;
- Préparation du relevé définitif des recettes et débours du syndic;
- Taxation;
- Demande de libération du séquestre intérimaire;

Projet : 215180-001

- Travail d'administration générale;
- Secrétariat et classement.

Honoraires et déboursés

Taxes : Taxe sur les produits et services (5,00%)

28 615,00 \$

1 430,75

30 045,75

Taxe de vente du Québec (9,975%)

2 854,35

TOTAL DE CETTE NOTE D'HONORAIRES

32 900,10 \$

**DÉTAIL DES HEURES CONSACRÉES AU DOSSIER POUR LA PÉRIODE
DU 3 OCTOBRE 2013 À LA FERMETURE**

Réjean Bouchard, CIRP
Sylvie Héri, technicienne
Nicole Chevrier, technicienne
Sophie Lalancette, adjointe
Sasha Brodeur, adjointe
Total

50,00

2,00

0,50

4,00

1,00

57,50



November 29, 2013

Remit To: Grant Thornton Limited
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto, Ontario M5J 2P9

Attention: Bruce Bando

BILLING

BN 12738 4717 RT0001
Client #177731
Invoice#L5965

RE: 6926614 Canada Inc. (Les Entreprises TAG)

To: Professional services rendered as Consultant to November 29, 2013.

<u>Date</u>	<u>Description</u>	<u>Hours</u>
October 17, 2013	<u>Yarina Tarasenko</u> <ul style="list-style-type: none">Attend to client's office; Meet with management, gather financial information and provide update.	2.50 hours

Time Charges and Expenses:

Y. Tarasenko, Manager	2.50 hours @ \$ 260.00 per hour	\$ 650.00
Technology and Administration (5% of professional fees)		\$ 32.50
		\$ 682.50
HST (13%)		\$ 88.73
Total Invoice Due		\$ 771.23